

C'est quoi, ce chantier rue de l'Ermitage ?

Quoi ?

Création d'un plateau surélevé et remplacement du revêtement de chaussée

Où ?

Rue de l'Ermitage

Quand ?

Du 10 juin au 9 août 2019

Comment ?

- Réfections ponctuelles de bordures
- Création d'un plateau surélevé
- Mise en œuvre d'un nouveau revêtement de chaussée

Le chantier au jour le jour

La réalisation des travaux se fera par phases successives :

⚠ Du 10 au 14 juin

Dépose et repose des bordures affaissées.

⚠ Du 17 juin au 20 juillet

Création du plateau surélevé.

Pour cela, la rue de l'Ermitage est mise en double impasse au niveau du 41/47.

Les accès riverains du 51 au 47 bis sont assurés en permanence depuis la rue des Pyrénées.

Les accès riverains du 1 au 41 sont assurés en permanence depuis la rue de Ménilmontant.

Remise à double sens pour le temps des travaux.

⚠ Du 7 au 9 août

Mise en œuvre d'un nouveau revêtement de chaussée.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée du chantier entre la rue des Pyrénées et la rue de Ménilmontant.

Contacts

RÉALISATION

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE - NORD-EST
39, QUAI DE SEINE, PARIS 19^e DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H30
TÉL. 01 53 38 69 00 DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H

ENTREPRISES

EUROVIA / SIGNATURE / AXIMUM

Plus d'infos

Sur chantiers.paris.fr
et au 3975*

*0,05 € PAR MINUTE + LE PRIX NORMAL DE L'APPEL

NOUS FAISONS AU PLUS VITE ET AU MIEUX
POUR LIMITER LA GÊNE OCCASIONNÉE.
MERCİ POUR VOTRE PATIENCE.

PARIS
SE TRANSFORME

